

stage, de mars à mai 2010. En effet, par facilité pour les stagiaires dont le domicile est éloigné de Namur, le partenariat s'étendra également à des communes plus petites et plus lointaines. "Ensuite un debriefing sera à nouveau organisé et les stagiaires devront réaliser leur rapport de stage. Mais nous espérons sincèrement qu'ils ne reviendront pas car ils auront trouvé un emploi avant la fin de leur cursus, comme c'est souvent le cas !".

Certains stagiaires suivent leur formation à temps partiel. Ils doivent cependant assurer un minimum de 75 % de prestations, pour la bonne organisation de la formation : "Les lundis, mercredis et jeudis, les cours sont assurés par des intervenants extérieurs et doivent donc être obligatoirement suivis. Pour les stagiaires présents à temps plein, d'autres cours sont prévus, en dehors de la formation "agents communaux" mais en complémentarité avec celle-ci : langues, documentation, français...".

Les stagiaires

Puisqu'il s'agit d'une phase de test, le stage a été proposé à des stagiaires qui fréquentaient déjà le centre depuis un moment. "On peut imaginer proposer la prochaine formation à des personnes qui viennent d'arriver depuis 6 semaines. Mais pas moins, car il est impératif de les connaître !" précise la directrice. Comme tous les centres de formation, Espace Formation Emploi connaît des abandons ou des situations qui évoluent. C'est pourquoi les candidats qui se sont vu offrir cette possibilité de formation ont dû montrer leur motivation.



Les six stagiaires de la filière "agents communaux" et leurs formatrices

Le nombre de participants à cette phase-test est limité à 6. "On pourra peut-être aller jusqu'à 8 personnes à l'avenir mais il faut pouvoir assurer un encadrement individualisé, de qualité "AWIPH", et tenir compte des particularités des stagiaires !". C'est la commune qui a sélectionné les 6 stagiaires en fonction de différents critères : rigueur, discrétion, aisance avec procédures et consignes, capacité d'accueil. "Ce qui compte

pour la commune, ce n'est pas la lourdeur du handicap, mais la motivation et la présentation. Pour des fonctions d'accueil, rien n'importe plus que le sourire !"

Chaque stagiaire a déjà une idée de son projet, qu'il va continuer à affiner avec les formatrices, comme c'est l'usage pour tous les stages en entreprise d'Espace Formation Emploi. A l'occasion de la journée inaugurale, Olivier, 27 ans, témoigne : "J'ai déjà eu l'occasion de suivre un stage au département cadre de vie de la commune de Namur. Aider les gens, répondre aux questions, aiguiller dans les services, c'est réellement gratifiant. On se sent utile en tant que personne handicapée, au même titre qu'une personne valide. Et c'est intéressant de se sentir intégré dans une équipe et voir que les personnes ne voient plus la différence physique."

L'enthousiasme de la commune

Pour la commune de Namur, la collaboration avec Espace Formation Emploi est essentielle. En effet, au contraire de l'accueil d'étudiants qui cause une importante surcharge de travail, les allers-retours avec le centre permettent un réajustement de la formation et une supervision qui nécessitent beaucoup moins de charge pour l'administration. Geneviève LAZARON, échevine des ressources humaines à la ville de Namur, insiste : "Il ne s'agit pas de compassion ou d'obligation. Et encore moins d'atteindre le pourcentage de personnes handicapées obligatoire dans la fonction publique; il est déjà atteint pour la commune de Namur".

En effet, à l'heure actuelle, les services publics ont l'obligation d'engager une personne handicapée pour 55 équivalents temps plein. "Une proposition pour une nouvelle réglementation sur l'obligation du taux d'emploi des personnes handicapées dans les services publics est actuellement présentée devant le conseil d'état" explique Serge Clossen, représentant du ministre de l'Action sociale lors de la conférence de presse du 30 avril, "ce taux devrait passer à un mi-temps pour une personne handicapée pour 20 temps plein, soit 2,5 % du personnel".

L'administration communale de Namur, qui ne compte pas moins de 1500 personnes, présente une large variété d'emplois. Quel que soit le nombre de places disponibles pour de futurs employés, la formation apportera, dans tous les cas, aux stagiaires des qualifications utiles dans un champ large. "Il n'y a pas de favoritisme !" reprend Geneviève Lazon "Mais il s'agit avant tout de la mission qu'a le service public d'offrir à tout citoyen des perspectives d'avenir. Les chiffres, peu importe. C'est...normal !".

Informations :
Espace Formation Emploi A.S.B.L.
rue de Bruxelles, 132
5000 Namur
Tél. : 081/22.27.53

Journal d'information trimestriel de l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH)

Rue de la Rivelaïne, 21 - 6061 Montignies/S/Sambre (Charleroi)

Site : <http://www.awiph.be/html/publications/revues.html>

Editrice responsable : Alice BAUDINE - Administratrice générale

Rédactrice en chef: F. ROCRELLE - frocelle@awiph.be -

Tél 071/205.739

Ont collaboré à ce numéro : T. Dedonder; C. Piérart; B. Mathurin; B. Plumet; P. Warmont; le numéro vert de l'Awiph; V. Ghesquière (Centre pour l'Egalité des chances); J. Libert (LHF) Cellule ATL de Charleroi.

Mise en page : N. Lorez (AWIPH)

Imprimerie : ADDRESS - SERAING

Routage : Atelier CAMBIER - Tel.: 071/35.98.10